



R A P P O R T A N N U E L 2 0 1 5



LES OBJECTIFS

- Préserver l'espace public **au service** de tous sans distinction d'aucune sorte.
- Développer une police de **proximité**.
- Collaborer avec tous les services compétents à la **résolution** rapide des problèmes quotidiens.
- Faire appliquer la loi avec **discernement**.



SOMMAIRE

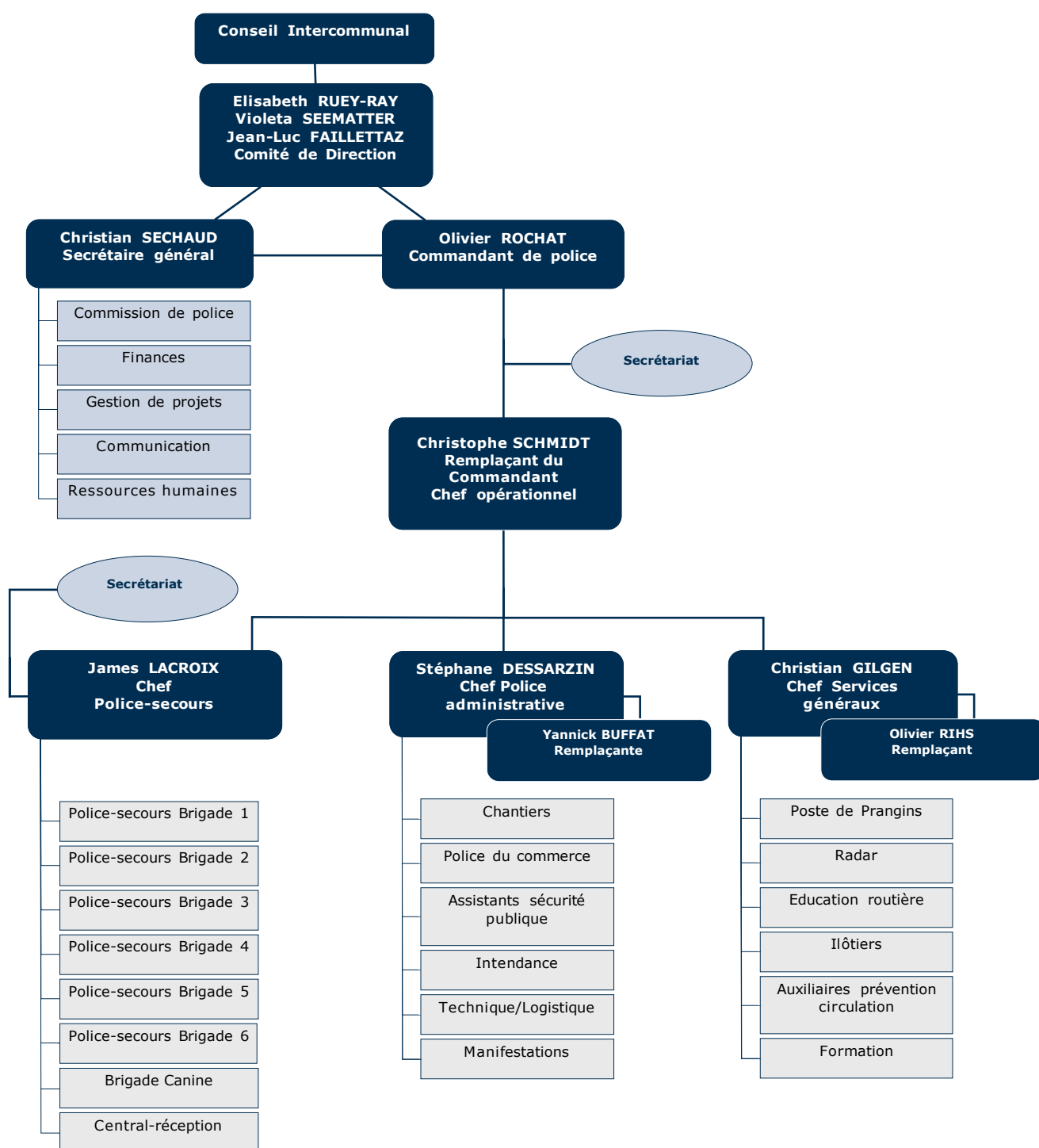


Organigramme	page 4
Editorial	page 5
Objectifs politiques	page 6
Comité de direction	page 8
Conseil intercommunal	page 9
Culture d'entreprise	page 10
Méthodes de travail	page 11
Police-secours – interventions	page 12
Police-secours – horaires de travail	page 13
Jardin de circulation	page 16
Prévention scolaire	page 17
Formation des policiers	page 18
Personnel	page 19
Convention ville de Nyon	page 20
Statut du personnel	page 21
Partenariat et prévention	page 22
Aux yeux du public	page 23
La commission de police	page 25
Perspectives d'avenir	page 26



ORGANIGRAMME

Structure hiérarchique et fonctions



ÉDITORIAL

Un outil efficace entre les mains des autorités politiques et au profit de la population

Il y a sept ans, les polices municipales et de proximité étaient menacées de disparition. Heureusement, grâce à un vote populaire sans équivoque, le maintien de policiers proches de la population était légalisé. Encore fallait-il pouvoir s'organiser sur le plan local et régional. Grâce à la création d'une association de communes regroupant Crans, Prangins et Nyon, cela est devenu réalité. La Police Nyon Région a été créée. Elle fonctionne à merveille depuis maintenant deux ans.

Le travail de pionnier achevé, la PNR a pu se consacrer au développement de ses compétences. Son fonctionnement devient performant. Ses structures sont claires, son équipement progressivement adapté aux standards en vigueur sera finalisé quand le nouvel Hôtel de police, prévu pour 2020, sera inauguré. L'avenir de la PNR est donc assuré. C'est important, car la sécurité est la première des tâches confiées aux pouvoirs publics, on l'oublie trop souvent. Les citoyens doivent pouvoir compter sur une organisation qui assure l'ordre et la paix publique, permettant ainsi la vie en toute sécurité et sérénité.

La PNR est un succès.

C'est donc avec un sentiment de satisfaction pour tout le travail accompli et de reconnaissance envers tous ceux qui nous ont aidés à le réaliser que nous terminerons notre mandat. Je cite en particulier mes collègues du comité de direction, Violeta

Seematter et Jean-Luc Faillietaz, ainsi que le secrétaire général de l'association Christian Séchaud et le chef de police le maj. Olivier Rochat et son état-major, sans oublier le conseil intercommunal et son président M. Henri Bossert.

Au moment où s'achève la législature, c'est en toute confiance que nous allons transmettre le témoin à nos successeurs. Ils seront appelés à poursuivre la mission du comité de direction et à pérenniser ce bel outil qu'est la PNR au service de la population.

Elisabeth Ruey-Ray, présidente



Connivence entre la présidente du comité de direction, Elisabeth Ruey-Ray et le commandant Olivier Rochat.



OBJECTIFS POLITIQUES

Le comité de direction clarifie ses objectifs politiques

Depuis 2012, date des premiers travaux visant à créer la PNR, le comité de direction s'est forgé une vision très claire de ce qu'il attend de sa police, qu'elle veut locale et de proximité. Mais voilà: qu'est-ce que la proximité ? Comment définir ce qu'est le bon comportement d'un policier dans un contexte de police de proximité ?



Une population diversifiée que le comité de direction entend protéger et soutenir.

Pour répondre à ces questions, le Comité de direction s'est adjoint les services d'une entreprise spécialisée. Au terme de nombreuses heures de réflexion, les objectifs de la PNR sont clairement décrits et précisés. Ils se déclinent de façon simple, pour constituer de véritables outils de réflexion et de management au quotidien.

Ils servent désormais de base pour tout le développement de la culture d'entreprise de la PNR.

La PNR assure la sécurité, la tranquillité et le bien-être de la population dont elle a la charge.

Les objectifs:

- Préserver l'espace public au service de tous sans distinction d'aucune sorte.
- Développer une police de proximité.
- Collaborer avec tous les services compétents à la résolution rapide des problèmes quotidiens.
- Faire appliquer la loi avec discernement.



Un des
objectifs:
le bien-être de
la population

Un public intéressé découvre le jardin de circulation.



COMITE DE DIRECTION

Vingt-quatre séances pour diriger un corps de police en plein développement

Depuis les comptes 2014 et jusqu'à la mise en place d'un système d'évaluation du personnel, le comité de direction œuvre à la stabilisation de la PNR.



Remise des certificats de promotion aux nouveaux promus par le comité de direction.

Améliorer le système de recouvrement des créances auprès des mauvais payeurs, réaménager les locaux pour mieux servir les citoyens, louer un radar pour contrôler des endroits qui ne le sont jamais: trois des quelque 110 décisions prises par le comité de direction. Lequel doit être attentif aussi bien au dispositif sur le terrain qu'aux personnes qui le composent, aux conditions de travail dans les bureaux qu'au matériel utilisé par les agents. Par ailleurs, le comité de direction a défini les objectifs politiques de la Police Nyon Région.

Au nombre de ces décisions, celles relatives à la mise en œuvre du statut, les engagements de personnel et la valorisation salariale de tous les collaborateurs de la PNR sont parmi les plus importantes. Quant aux choix du remplaçant du commandant ou des nouveaux chefs et sous-chefs de brigade, ils résultent d'un processus nouvellement élaboré, pour choisir la personne la plus apte à occuper la fonction à repourvoir.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les collaborateurs de la PNR sont employés par l'association intercommunale. Suite à ce transfert, le comité de direction a dû régler les petits soucis: ajuster certains salaires, corriger des imprécisions.

Assumant l'ensemble des responsabilités de l'employeur, le comité de direction décide aussi de la façon dont sont traitées certaines erreurs ou fautes professionnelles. Dans le courant de l'année 2015, après avoir décidé de la façon dont elles seraient menées, le comité de direction a ouvert plusieurs enquêtes administratives. Certaines ont abouti à la décision, parfois prise d'un commun accord, de mettre fin aux rapports de travail.



CONSEIL INTER- COMMUNAL

Un rythme de fonctionnement trouvé et des responsabilités assumées

Lors du débat sur les comptes 2014, les membres du conseil intercommunal refusent la création de provisions et d'un fonds d'investissement.

Pour le premier bouclage des comptes de la PNR laissant apparaître un confortable excédent de recettes, le comité de direction propose la restitution de la moitié de cet excédent aux communes, l'autre moitié étant prévue pour corriger des charges non budgétées et préparer l'avenir, en l'occurrence la construction d'un nouvel hôtel de police. Le conseil rejette cette proposition et décide de restituer la totalité des excédents aux communes, diminuant d'autant leur participation.

Lors de la même séance, grâce à une interpellation des conseillers Yara Barrense-Dias et Fabien Bourqui, le conseil intercommunal demande à être renseigné sur bon nombre de thèmes liés à la formation et au personnel. La réponse fournie lors de la seconde séance de l'année satisfait les conseillers.

Entre les deux séances de l'année 2015, le conseil intercommunal peut vérifier le bon usage qui est fait des deniers qu'il alloue à l'occasion de l'inauguration du jardin de circulation.

Comité de direction		Conseil intercommunal
Jean-Luc Faillietaz	Crans-près-Céligny	Henri Bossert, Président
		Jean Conus
		Quentin Pommaz
Elisabeth Ruey-Ray,	Nyon	Yara Barrense-Dias
Présidente		Philippe Beuret
		Eric Bieler
		Fabien Bourqui
		Stéphane Delley, Vice-président
		Alexandre Démetriades
		Suzanne Favre, Scrutatrice
		Laurent Miéville
		Jacques Pittet
		Sacha Soldini
		Frédéric Tschuy, Scrutateur
		Jean-Pierre Vuille
Violeta Seematter	Prangins	Denys Chevalier
		Eric Gétaz puis Georges Bochud
		Roland Haas
		Rudolf Schnider
		Roland Bourqui (Secrétaire)
		Gothard Süess (remplaçant)

Lors de la seconde séance, le bureau du conseil est réélu dans sa composition antérieure. Le budget 2016 et la création d'un poste supplémentaire d'assistant de sécurité publique sont adoptés à l'unanimité.

Enfin, le Conseil intercommunal déplore le décès du conseiller Eric Gétaz, représentant de la commune de Prangins, survenu le 20 mars 2015. Son successeur, désigné par le conseil communal, est Georges Bochud.



Quelques membres du conseil intercommunal,
à l'oeuvre dans un climat de convivialité.

Une culture d'entreprise orientée sur la résolution de problème, la responsabilisation et l'autonomie



Les policiers à la rencontre des commerçants dans le cadre de leurs activités de proximité.

Un corps de police repose sur des structures de directives formelles définissant la répartition des responsabilités, les niveaux de prise de décision et les mécanismes de coordination, pour, autant que possible, éviter les erreurs.

Logiquement, plus l'on norme, moins l'on responsabilise. Si cette dynamique peut satisfaire certains collaborateurs, elle nuit au plus grand nombre. En effet, la performance résulte de la mobilisation des compétences fonctionnelles et opérationnelles. Faire émerger l'intelligence collective et valoriser les idées à tous les niveaux est un gage de réussite dans la réalisation de son travail, y compris pour un corps de police. Cela suppose de s'émanciper du paradigme selon lequel seules la hiérarchie et/ou l'autorité politique possèdent le savoir.

Compte tenu de ces éléments, dans le but de donner satisfaction tant au personnel qu'aux habitants, le Comité de direction et l'Etat-major du corps de police ont valorisé une nouvelle orientation culturelle d'entreprise, avec l'appui d'une entreprise privée.

Celle-ci permet à chacun, indépendamment du statut, du grade ou de la responsabilité, de contribuer à la recherche de solutions à une problématique.

Désormais, l'autorité politique, respectivement la hiérarchie, définit un cadre, le plus large possible, et exprime le résultat attendu. Chaque policier est libre dans sa manière d'atteindre l'objectif. Il peut mettre à profit sa sensibilité personnelle pour résoudre les problèmes, en cherchant, pourquoi pas, des solutions innovantes.

Ce climat de responsabilisation de chacun vis-à-vis de son activité, au lieu de causer du stress, contribue à un climat de collaboration au bénéfice des parties concernées et de la satisfaction de la population.

Un contact renouvelé avec la population

Témoignage :

« Les cours suivis se révèlent très intéressants. Ils permettent de modifier le contact entre la police et la population. Nous avons déjà un bon contact avec la population, mais grâce à cette nouvelle approche, nous recherchons le contact en permanence, même en dehors des interventions. Cela contribue à développer une nouvelle relation, notamment auprès des adolescents. Du coup, il n'est pas rare que la discussion dure 20 à 30 minutes. Après cela, les jeunes viennent à notre contact spontanément, fiers de nous faire part d'avoir trouvé une place de travail, par exemple. Un réel lien de confiance s'établit. Cette relation s'établit également avec les commerçants que nous rencontrons lors de prises de contact. Ils découvrent parfois l'ampleur de notre métier par les échanges neutres que nous avons. Cela permet une meilleure compréhension mutuelle et facilitera certainement d'éventuelles interventions futures. »



Sergent Raphaël Guglielmetti
Sous-chef



Derniers réglages avant de se lancer au travers des pièges du jardin de circulation.

Quelques interventions d'une police active 24h/24 et 365 jours par an

07.01.2015 Un cambriolage est signalé dans un appartement et les policiers s'y rendent afin d'établir le constat. Alors qu'ils rédigent ce document, un individu sonne à la porte en annonçant qu'il est de la police. Voyant qu'un véritable policier lui ouvre, il s'enfuit en courant. Il est poursuivi et rattrapé rapidement. Il apparaît ensuite que ce cambrioleur peu futé a oublié ses outils de "travail" dans l'appartement et a imaginé ce moyen pour les récupérer.

01.02.2015 En patrouille, les policiers interceptent un véhicule et procèdent aux contrôles d'usage. A ce moment, un homme au visage en sang se présente à eux et déclare qu'il vient d'être agressé par des individus portant des masques noirs. Lors de la fouille de la voiture, les agents découvrent les masques en question, ainsi que des pistolets factices. L'enquête permet d'établir que les occupants de la voiture ont projeté de kidnapper la victime, qui avait eu l'imprudence de se vanter de posséder une grosse somme d'argent.

30.04.2015 Un véhicule suspect est signalé près d'une banque. La surveillance mise en place permet d'intercepter la voiture avec ses deux occupants. Les contrôles révèlent que l'auto est volée. Des armes de poing et des stupéfiants sont découverts.

19.05.2015 Les policiers interviennent dans un appartement où des concubins se disputent. A leur arrivée, ils rencontrent dans le hall une femme en état de choc et couverte de sang. Elle se réfugie dans son appartement, où les policiers découvrent le cadavre d'un homme baignant dans son sang. La femme est interpellée et avoue par la suite aux enquêteurs qu'elle a tué son ami à coups de couteau.

24.07.2015 Les policiers contrôlent un individu près du conservatoire, qui détient un peu de marijuana et une grande quantité d'amphétamines. L'homme est interpellé et remis aux enquêteurs. Suite à cette première interpellation, l'enquête permet d'incarcérer plusieurs autres personnes liées à un trafic d'amphétamines. Une importante quantité de ce stupéfiant est saisie.

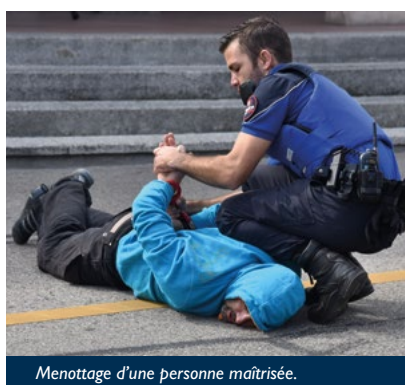
23.08.2015 Depuis son domicile, un informateur avise que son amie est importunée par un individu à la sortie d'une discothèque. Les policiers doivent procéder à des recherches, mais finissent par découvrir un homme qui ceinture la victime et procède à des attouchements. Malgré les injonctions de la patrouille, il continue à molester la malheureuse. Ce n'est que par la contrainte physique que les policiers lui font lâcher prise. L'auteur est remis à la Brigade des mœurs.

23.08.2015 Un homme se présente au poste en déclarant avoir été séquestré, frappé et délesté de son argent. Les policiers se rendent dans la maison en question et découvrent que l'informateur l'occupait illégalement. Il apparaît lors de l'enquête que les déclarations du lésé au sujet des mauvais traitements sont véridiques. Les propriétaires du logement en sont les auteurs. Le plaignant, atteint de nombreuses lésions, est conduit à l'hôpital pour y recevoir des soins.

11.09.2015 Des voisins signalent des cris de femme dans un immeuble. Sur place, les policiers entendent des appels au secours et des bruits de lutte. Malgré les injonctions, personne n'ouvre la porte. Craignant le pire, les agents décident de l'enfoncer. Ils découvrent alors un homme en train d'étrangler une femme et le maîtrisent. L'individu, fortement alcoolisé, avait séquestré et violenté sa voisine avant de tenter de l'étrangler.

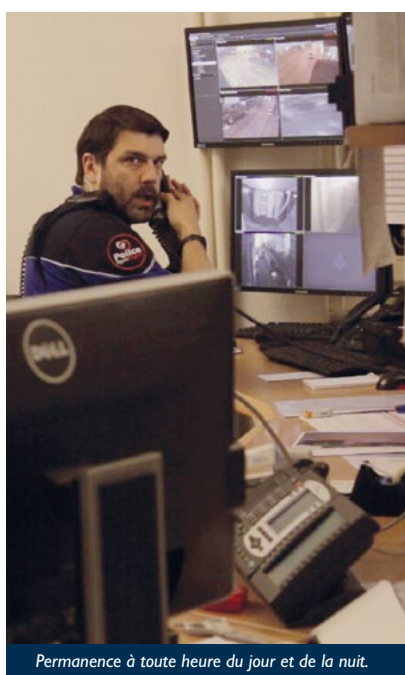


Exercice de tir.



Menottage d'une personne maîtrisée.

Horaires de travail



Permanence à toute heure du jour et de la nuit.

Pourquoi vouloir changer un système qui ne fait pas l'objet de sérieuses critiques ou de remises en question et qui, dans l'ensemble, semble donner satisfaction aux citoyens et aux policiers ?

Parce qu'une répartition plus homogène des heures de travail est un élément essentiel pour des policiers amenés à travailler pendant des années avec un horaire irrégulier, de jour comme de nuit, dimanches et jours fériés y compris.

Les habitudes de travail sont modifiées pour répondre aux attentes de la population tout en ménageant des périodes de repos pour les intervenants.

Les tournus des six brigades sont planifiés ainsi :

Première tranche de service:	Horaire normal, pouvant être adapté
Deuxième tranche de service:	11h00 – 19h15
Troisième et quatrième tranche de service:	05h00 – 11h30 / 18h45 – 05h15
Cinquième tranche de service:	congé
Sixième tranche de service:	congé

Témoignage :

« Ce changement d'horaire, grâce à la création d'une sixième brigade, m'a permis de moins souffrir de la fatigue du travail de nuit. Les heures de service sont mieux réparties sur la semaine, ce qui nous permet d'être plus efficaces pendant toute la durée du tournus. En général, le premier jour du tournus permet de travailler selon un horaire administratif. Cela nous donne l'occasion de convoquer des personnes, de prévoir des périodes de formation ou d'organiser des contrôles planifiés. Ce jour a également le mérite de faire travailler deux brigades simultanément. Cela apporte un indéniable esprit de corps et améliore l'entente et l'homogénéité entre les brigades. »



Brigadier Daniel Rosset





Jardin de
circulation



JARDIN DE CIRCULATION

Un « outil » de prévention moderne et adapté



Sensibilisation à la signalisation routière.

Entre matériel et ressources humaines, le jardin de circulation mobile est concrétisé.

Suite à une heureuse initiative du Conseil d'établissement de Nyon-Prangins, composé de parents, d'associations et de professionnels de l'enseignement, judicieusement relayée devant le Conseil communal de Nyon puis reprise par la PNR qui a rédigé un préavis, le conseil intercommunal alloue en 2014 les crédits nécessaires à la création d'un jardin de circulation mobile, moderne et compatible avec les réalités de la PNR.

Après une année de travail et de réflexion, cet outil de travail est désormais opérationnel. Composé d'une remorque, dans laquelle est renfermé tout le matériel nécessaire pour créer divers scénarii routiers, il permet la création de carrefour avec priorités diverses, avec signalisation lumineuse ou changements de voies de circulation.

Tout est possible à hauteur d'enfant, pour que les élèves puissent s'exercer sur quinze vélos flambant neufs et robustes, gages d'une grande longévité.

Le 5 septembre 2015, la direction de police et le personnel instructeur de la PNR ont convié les personnes à l'initiative de ce projet pour l'inauguration officielle du jardin de circulation. La population, principalement les enfants, était également invitée à tester le jardin de circulation. Soixante enfants ont pu bénéficier des conseils des trois professionnels de l'instruction scolaire.

Toujours en septembre, en partenariat avec l'association «Pro vélo», le jardin a été installé dans la cour du collège des Tattes d'Oie. Une opération également couronnée de succès.

Le 3 octobre 2015, lors de la journée de présentation de la Police Nyon Région dans le cadre de la fête d'automne, le déploiement de cet «outil» préventif a également suscité un grand intérêt.

Pas moins de 185 élèves de 8^{ème} Harmos, scolarisés dans les établissements de Nyon et Prangins, se sont déplacés, courant octobre, dans la cour du collège du Rocher pour recevoir des formations à la circulation routière. Le succès est tel que le jardin mobile de circulation sera loué à un autre corps de police intercommunal dans le courant de l'année 2016.

PREVENTION SCOLAIRE

Formation dans les écoles Extension à tous les degrés

En plus du jardin de circulation, les policiers augmentent leur prestations dans les classes.

Dans la foulée du jardin de circulation, le Conseil intercommunal a offert la possibilité à la Police Nyon Région d'engager un policier supplémentaire pour dispenser l'instruction scolaire de façon plus large. Une policière rompue à l'enseignement de la circulation routière a rejoint les rangs de la PNR le 15 avril 2015.

La formation aux dangers de la route est une tâche déléguée aux polices communales. Pour assumer cette activité, deux collaborateurs sont formés à cette discipline et ont acquis les bases de la pédagogie d'enseignement et les programmes à dispenser à chaque niveau scolaire.

Les objectifs sont atteints

Des cours sont donnés à l'ensemble des élèves de la 1^{ère} à la 11^{ème} année, ainsi que dans les classes de raccordement des communes de Nyon et Prangins. Pour des questions liées à l'organisation scolaire, seules les classes de 1^{ère} et 2^{ème} bénéficient de ces formations à Crans-près-Céligny.

Les élèves de 4^{ème} année de Crans-près-Céligny, Prangins et Nyon bénéficient du cours du «Merle Blanc», une démonstration au cours de laquelle les enfants peuvent constater les effets d'un accident entre une voiture et une poupée.



Inauguration du jardin de circulation, le 5 septembre 2015.

Le cours «Jardin de circulation» est donné aux élèves de 8^{ème} année de Nyon et Prangins (voir page 16).

Au total, 162 classes et 2621 élèves de l'école publique sont formés à la sécurité routière, auquel s'ajoute une centaine d'enfants scolarisés dans une école privée.



FORMATION DES POLICIERS

Un investissement conséquent



La formation continue: une nécessité pour assurer la sécurité personnelle.

L'équivalent de deux postes à plein temps sont dédiés à la formation.

Pour mettre en œuvre la nouvelle philosophie d'entreprise, de nombreuses formations sont organisées. Au travers de jeux de rôles, les collaborateurs, de tous niveaux, deviennent les ambassadeurs de la PNR et se mettent en condition de devenir les vecteurs de cette nouvelle façon de concevoir le rôle de la police. Au total, dans ce domaine spécifique, les collaborateurs suivent 197 jours de formation en 2015.

La mise en œuvre du système d'évaluation du personnel, en complète cohérence avec la philosophie d'engagement des policiers sur le terrain, se traduit par un total de 40 jours de formation, tous collaborateurs confondus.

Afin de donner les «outils» indispensables à la conduite de personnel, un effort de formation conséquent a été mis en place pour former les cadres, par le biais de l'Institut suisse de police. Pas moins de 89 jours de formation sont suivis au travers de différents cursus.

Les formations techniques n'ont pas été oubliées et s'articulent comme suit :

Formation de base et continue des instructeurs de tir	27 jours
Sécurité personnelle (self-défense, bâton tactique, etc.)	26 jours
Domaine social (FOCO débriefeur + CAS en aide aux victimes d'infractions)	19 jours
Domaine circulation (LCR-radar-logiciel radar)	18 jours
Police de proximité	13 jours
Connaissances spécifiques de mycologie	9 jours
Accessibilité au permis motorcycle A pour les besoins de service	5 jours
Prévention routière	3 jours
Police du commerce, LADB	1 jour

A cela s'ajoute un nombre important de jours consacrés à la formation des deux conducteurs de chiens et de leurs animaux pour leur permettre d'être le plus rapidement possible opérationnels.

Pour terminer, un partenariat est mis en place avec le SDIS Nyon-Dôle: le rappel des procédures communes, les besoins des deux entités et le rappel des gestes à faire et ne pas faire en cas d'incendie nécessitent 21 jours de formation.

Au final, la PNR consacre l'équivalent de 2 postes à plein temps à la formation continue de ses collaborateurs.

PERSONNEL

Evolution des ressources humaines

Arrivées

Au 01.03.2015	M. Gwennaël Dupuis	Assistant de sécurité publique
Au 01.04.2015	Sgtm Karine Charbon Sgt Raphaël Guglielmetti	Cheffe de brigade Police-secours Sous-chef de brigade Police-secours
Au 15.04.2015	App Sophie Frossard	Services généraux
Au 01.05.2015	Agt Christophe Ansermoz Agt Yannick Bietry	Police-secours Police-secours
	Sgt Damien Francfort Agt Mathieu Wagnières	Sous-chef de brigade Police-secours Police-secours
Au 01.09.2015	Brg Nadjib Sahli	Police-secours

Nominations

Au 01.04.2015	Cap Christophe Schmidt	Chef opérationnel Remplaçant du Commandant
	Sgtm Michaël Zimmerli Sgt Céline Dafflon Sgt Enrique Marti Sgt Julien Mosimann	Chef de brigade Police-secours Sous-chef de brigade Police-secours Sous-chef de brigade Police-secours ad interim Sous-chef de brigade Police-secours

Départs

Au 31.01.2015	Agt Alexis Fauvage	Police-secours
Au 30.04.2015	Sgt Frédéric Dafflon	Sous-chef de brigade Police-secours



Le corps de police au complet à l'occasion du rapport 2015.

Jubilaires

Au 01.06.2015 / 5 ans de service	Sgt Jean-Luc Bouisset
Au 01.06.2015 / 25 ans de service	Brg Urs Hoch
Au 01.08.2015 / 25 ans de service	Sgt Bernard Dupertuis

Promotions au 1^{er} janvier 2016

Au grade de Lieutenant	Adjudant Stéphane Dessarzin
Au grade d'Adjudant	Sergent-major Olivier Rihs
Au grade de Sergent-major	Sergente Yannick Buffat
Au grade de Sergent	Brigadier Urs Hoch
Au grade d'Appointé/e	Agent Douglas Mösching Agent Alain Morisod Agent Simon Peytregnet
Appointée assistante de sécurité publique	Mme Célia Rastello

CONVENTION

La ville de Nyon et la PNR optimisent leurs collaborations

Signée en 2013, la convention régissant les collaborations entre les deux entités a parfaitement permis le démarrage de la PNR.

Les collaborations trouvées avec les services et offices de la ville (Greffé municipal, Finances, Ressources humaines, Maintenance, Mobilité, Affaires juridiques, Communication) ont répondu aux attentes et permettent de gérer la PNR en tant qu'institution de façon adéquate. Dans les domaines clés de la gestion financière et des ressources humaines, de très bonnes collaborations ont vu le jour. Certaines collaborations nécessitant pourtant des réajustements, des discussions ont eu lieu en 2015, en vue de trouver un nouvel accord.

Forts de deux ans d'expériences, la PNR et la ville de Nyon décident de poursuivre leurs collaborations dans le domaine informatique et dans ceux de la logistique. La ville de Nyon reste le seul interlocuteur de la PNR pour tout ce qui a trait à la gestion du réseau, du parc d'ordinateurs, des logiciels et des impressions entre autres. Dans le même sens, la ville de Nyon loue à la PNR les locaux que cette dernière occupe et les entretient, le tout moyennant rétribution. En matière de mobilité, la PNR est aussi partenaire du plan de mobilité de la ville de Nyon.

Depuis le 1er janvier 2016, la PNR gère ses assurances, sa communication et sa conformité légale de façon autonome, les services de la ville ne fournissant plus qu'un appui ponctuel et à la demande. Dans les domaines des ressources humaines et des finances, un processus d'autonomisation est en cours; il se terminera à fin 2016

par la reprise de ces tâches au sein de la PNR. Cette reprise progressive de compétences à l'interne de la PNR a pour objectif de restituer la responsabilité là où elle doit être: au niveau du comité de direction.

Enfin, la PNR se charge, contre rétribution, de la délivrance des macarons de stationnement et des cartes à gratter au profit de la ville de Nyon. La stratégie en cette matière reste exclusivement entre les mains de la ville.



Le syndic de Nyon, Daniel Rossellat, expérimente les lunettes simulant une forte ébriété.

STATUT DU PERSONNEL

La PNR devient employeur



Transmission d'informations au moment du passage de témoins entre deux brigades.

Chaque collaborateur de la PNR participe à deux entretiens de développement personnel en 2015.

Statutairement, le comité de direction assure ses collaborateurs auprès de l'AVS et de la caisse de pension. Il assume également la mise en œuvre du statut, dans toute sa complexité. Pour la partie administrative, le comité de direction a signé une convention avec la ville de Nyon. Par contre, l'organisation du travail à l'interne de la PNR, le recrutement, les mesures disciplinaires et, surtout, les évaluations sont à la charge du comité de direction.

Avec l'appui d'un consultant externe, un système d'évaluation de l'atteinte des performances est désormais en place. Dans le courant du printemps 2015, des objectifs sont fixés à chaque

collaborateur; de façon à vérifier les performances de chacun. Dans le courant de l'automne, l'atteinte des objectifs est vérifiée au travers d'entretiens entre le collaborateur et son supérieur hiérarchique immédiat. Au cours de cet entretien, des échanges portant sur les comportements et les attitudes attendus par l'autorité politique et le commandement permettent de vérifier que le collaborateur inscrit son action dans la philosophie de proximité voulue par la PNR.

Cette double dimension de performance et de comportements répond à la ferme volonté de pouvoir compter sur des policiers efficaces, mais aussi en adéquation avec les objectifs politiques du comité de direction.

Au terme de ce second entretien en automne, des objectifs pour l'année 2016 sont fixés. Dès l'année 2016, un seul entretien, à l'automne, suffira pour tirer le bilan et fixer des objectifs pour l'année suivante.

Tenant compte d'un nécessaire temps de démarrage et de la courte durée d'observation de l'atteinte des objectifs, le comité de direction et la commission du personnel conviennent de suspendre, pour l'année 2015, la disposition liant l'octroi d'une demi-annuité aux évaluations.

Le bilan de cette première série d'évaluations se révèle très satisfaisant et la méthode bien perçue par l'ensemble des collaborateurs qui se sont soumis à cet exercice.

PRÉVENTION

Développement de l'activité de proximité avec les partenaires

La PNR s'implique fortement au profit de la population et des commerçants

Rebondissant sur un entretien avec une représentante de la SIC (Société industrielle et commerciale) de Nyon au cours duquel sont abordées plusieurs questions quant à la manière de réagir en cas de vol dans un commerce, les policiers de la structure dévolue à la proximité et aux partenariats organisent une conférence à l'intention des commerçants nyonnais.

Au cours de la soirée, en présence d'une cinquantaine de personnes, les agents expliquent ce qu'est la Police Nyon Région, en évoquant notamment les prestations offertes à la population. En deuxième partie, ils conseillent les commerçants sur l'attitude à adopter en cas d'agressions. L'aspect légal est abordé, puis des règles de comportements en cas d'événement sont précisées:

- **votre vie est plus précieuse que les biens,**
- **considérez toute arme comme étant vraie et chargée,**
- **n'entreprenez rien qui puisse nuire à votre sécurité.**

Pour finir, quelques pistes techniques sont abordées, telles que l'installation d'une caméra ou la prudence de ne pas garder de grosses sommes d'argent dans le magasin.

Couronnée de succès grâce au grand intérêt marqué par les commerçants pour cette prestation, les agents et la SIC décident de collaborer à l'occasion du marché d'automne. La PNR est présente à proximité de la salle communale et présente son activité et les moyens dont elle dispose.



Toujours prêts à renseigner et expliquer.

AUX YEUX DU PUBLIC

L'impact d'une volonté de dialogue

«Ce qui est bien maintenant c'est de voir la police pas forcément quand quelque chose se passe mal. Ils viennent nous voir si les choses se passent bien.»

Michel Muyal, tenancier du Cactus Jack

«On ne les voit pas seulement quand il y a des soucis. On voit qu'ils s'intéressent à ce qui peut nous toucher et à ce qui peut nous arriver aussi, un peu comme si on était valorisé. On voit qu'ils s'intéressent à ce qui se passe chez nous et pour les clients, ça les rassure, ça les habitue à voir la police traverser un établissement ou tourner dans le coin, pas forcément quand il y a un problème. Parce qu'avant quand les gens voyaient la police, ils s'inquiétaient.»

«La police de Nyon a beaucoup changé au fil des années. Cela fait quinze ans que je suis à Nyon maintenant. Au début on avait un rapport de force, la police était très autoritaire, on n'avait pas vraiment de dialogue. Et là avec les années, depuis trois ans, il y a vraiment un dialogue qui s'est instauré entre nous les patrons d'établissement, les commerçants et la police. Il n'y a plus cette attitude autoritaire, réprimante : vous êtes les méchants et nous sommes les bons.»





Servir dans une
grande diversité
de situations



Affaires quotidiennes ou presque: les accidents de circulation.

Etre sanctionné par une amende n'est jamais un plaisir. Raison pour laquelle la commission de police traite toutes les réclamations et oppositions avec une fermeté bienveillante.

Lorsqu'une amende d'ordre (stationnement, vitesse, etc...) est infligée, la commission de police vérifie qu'elle est bien payée. Si tel n'est pas le cas, elle recherche l'auteur pour qu'il s'acquitte de son dû. Dans de nombreux cas, les justiciables s'opposent à l'amende ou à la sanction qui leur est infligée: ils sont alors convoqués en audience pour faire valoir les motifs de leur opposition.

Cette façon de traiter la pertinence des amendes infligées permet à de nombreuses personnes de constater qu'elles ont bien commis une erreur. D'autres affaires sont aussi classées sans suite, les arguments et preuves présentés permettant de disculper le demandeur.

Quand des mineurs sont dénoncés pour avoir commis des contraventions, la commission de police convoque systématiquement ces auteurs présumés pour écouter leur version des faits lorsqu'ils sont âgés de moins de quinze ans. Lorsqu'ils sont plus âgés, une amende peut être prononcée; dans la grande majorité des cas, pourtant, le jeune est condamné à une prestation personnelle. La portée de ce genre de sanction est plus significative.



Un mineur dénoncé peut être appelé à effectuer des travaux d'intérêt public.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Stabilisation à haut niveau et ouverture à la nouveauté

Maintenir une excellente sécurité, développer la police de proximité et consolider une structure ouverte à de nouveaux partenariats, telles sont les perspectives d'avenir de la PNR alors que la législation arrive à son terme.



L'attention particulière portée aux questions de prévention aura des conséquences en matière de charge de travail pour les équipes de la Police Nyon Région.

C'est une évidence: l'objectif principal d'un corps de police reste le maintien d'un haut niveau de sécurité sur le territoire dont il a la charge. Cela passe par une capacité opérationnelle adéquate, en mesure de répondre aux urgences lorsqu'elles se présentent. Cela passe aussi par une présence en rue qui dissuade les auteurs potentiels de passer à l'acte. Cela passe enfin par des partenariats avec tous les acteurs de la sécurité pour être en mesure de répondre de façon adéquate aux attentes.

Le second objectif est le développement et le renforcement de la police de proximité: en étant capable d'anticiper les problèmes, de contribuer à les résoudre avant qu'ils ne prennent une trop grande importance, en étant actifs, les policiers jouent leur rôle d'agents de proximité. Ils sont les gardiens de la paix publique. Cette philosophie d'action doit être poursuivie.

Enfin, la structure de la PNR doit encore être renforcée. Au bénéfice d'une accréditation provisoire, la PNR doit pouvoir être définitivement accréditée au sens de la loi sur l'organisation policière vaudoise. Pour ce faire, elle doit trouver ou construire de nouveaux locaux dans un délai fixé au plus tard à 2020. Elle doit aussi être en mesure de gérer son personnel et ses finances de façon autonome et rester ouverte à d'éventuelles nouvelles collaborations avec d'autres communes de la région...



Impressum

Date: mars 2016

Editeur: Police Nyon Région

Contenu rédactionnel: Comité de direction et Etat-major

Coordination et correction: Christian Séchaud et Jenny Dénéréaz

Photographies: Michel Perret et Police Nyon Région

Impression: BSR Imprimeurs à Gland

Graphisme: Fabrice Nassisi à Nyon



Place du Château 10
Case postale 1336
1260 Nyon 1



www.police-nyon-region.ch